

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 07 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Jérémy RINGOT, Ludovic ARMÔET ayant donné procuration à Marie HATTRAIT, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAIDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

Objet | Actualisation du tableau des emplois non permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois non permanents afin de procéder à :

- l'ouverture de 12 postes d'adjoints territoriaux d'animation en vue du recrutement de 12 médiateurs de cours pour intervenir au sein des 12 écoles du périmètre de la cité éducative. Ayant recensé le besoin d'un renfort de la prise en charge des enfants dans une logique d'accompagnement collectif et le besoin d'apaisement du climat scolaire, cette action vise au recrutement de personnel supplémentaire, des « médiateurs de cours », afin de mieux répondre au besoin de l'enfant/des enfants sans contrainte d'organisation, de restauration et d'animation. Le financement de ces postes sera assuré dans le cadre de la Cité éducative.

Objectif général : Renforcer les moyens humains sur le temps méridien des écoles des QPV afin de mieux répondre aux besoins des enfants et d'apaisement du climat scolaire de 12h à 14h

Les médiateurs de cours auront pour mission :

- Assurer une présence active en médiation pendant la pause méridienne
 - Accompagner les enfants dans leur singularité
 - Mettre en place des actions adaptées à l'âge de l'enfant
 - Soutenir le repérage des besoins spécifiques de l'enfant
 - Favoriser le bien-être de l'enfant
 - Sensibiliser les enfants à la différence et le vivre ensemble
 - Prévenir les violences pendant la pause méridienne
 - Favoriser l'apaisement du climat scolaire
- la fermeture d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet, ouvert par délibération n°2022-122 du 4 juillet 2022, dans le cadre du processus de recrutement, via un contrat de projet de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans, d'un.e responsable d'opérations foncières-expert immobilier ; le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 - la fermeture d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, ouvert par délibération n°2021-157 du 15 décembre 2021. La pérennisation de ce poste de chargé.e de mission pilotage et coordination des événementiels d'animation a conduit la collectivité à l'inscrire au tableau des emplois permanents lors du conseil municipal du 03 octobre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois non permanents comme suit :

Ouvertures				
Rattachement	Motif du contrat	Nombre de postes	Cadre d'emplois	Quotité
Direction petite enfance/éducation	Besoin de service	12	Adjoint territorial d'animation	6h40/35H

Fermetures				
Rattachement	Motif du contrat	Nombre de postes	Cadre d'emplois	Quotité
Direction du développement économique et de l'urbanisme	Contrat de projet	1	Ingénieur territorial	Temps complet
Pôle Social Jeunesse et Famille	accroissement temporaire d'activité	1	Rédacteur territorial	Temps complet

Ceci exposé,

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3.II, 3-2, 3-3, et 34

Vu, le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

27 voix pour

1 abstention

5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221214-2022-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Publication : 20/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.